	2013	38	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MEZIERES SUR SEINE

DATE DE CONVOCATION
15/11/2013

DATE D'AFFICHAGE
15/11/2013

L'an deux mil treize
Le 25 Novembre à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mézières sur Seine, sous la Présidence de M. Pierre BLEVIN.

Etaient présents : Mrs BLEVIN Pierre ; BONNET Claude ; CACHEUX René ; MORICEAU Bertrand ; MOUE Philippe ; Jacques QUELVEN ; SUISSE Michel ; Mmes BERNARDI Murielle ; GRIMAULT-RAPP Claudine ; LANGLAIS Isabelle ; LAUDINAT Annie ; PLACET Sylvie ; PONTONNIER Huguette ;

Pouvoirs : Monsieur Michel HURE à Monsieur René CACHEUX
Madame Sylvie BLANQUET à Monsieur Philippe MOUE
Monsieur Christian PHILIPPE à Madame Murielle BERNARDI
Monsieur Yannick GODERE à Monsieur Bertrand MORICEAU
Monsieur Alfred SEITZ à Monsieur Pierre BLEVIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents: Mmes CHAIGNEAU Sylvie ; DUMEZ Sophie ; MM. Fabrice CNUDDE ; LEGUAY Benoît

a été élu secrétaire Monsieur SUISSE Michel

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	22
PRESENTS	13
VOTANTS	15

OBJET : ZAC des Fontaines - Bilan de la concertation et création de la ZAC

Par délibération en date du 30 juin 2010, le Conseil Municipal a défini un périmètre d'étude, les objectifs d'aménagement du site des Fontaines puis définit les modalités d'une concertation en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), sur le site.

Lors des deux années d'études sur la conception de la ZAC, cette concertation a fait l'objet de nombreuses étapes et réunions. Après avoir rappelé les modalités définies et celles effectivement réalisées, Monsieur le Maire en présente le bilan tel qu'il est annexé à la présente.

Monsieur le Maire présente également le dossier de création de la ZAC en rappelant notamment son contenu :

- *un rapport de présentation, qui expose notamment l'objet et la justification de l'opération, comporte une description de l'état du site et de son environnement, indique le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la zone, énonce les raisons pour lesquelles, au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune et de l'insertion dans l'environnement naturel ou urbain, le projet faisant l'objet du dossier de création a été retenu ;*
- *un plan de situation ;*
- *un plan de délimitation du périmètre composant la zone ;*
- *l'étude d'impact définie à l'article R.1122-3 du Code de l'Environnement ;*
- *le régime fiscal applicable dans la ZAC au regard de la taxe d'aménagement.*

Il résume les objectifs d'urbanisation, le programme prévisionnel de construction, présentés dans le rapport de présentation ainsi que les évolutions du périmètre d'études pour aboutir à celui de la ZAC.

Il rappelle par ailleurs que l'étude d'impact a été soumise à l'avis de la DRIEE, autorité environnementale régionale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de tirer le bilan de la concertation et de se prononcer sur la création de la ZAC, validant ainsi son périmètre, ses objectifs.

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE, ET EN AVOIR DELIBERE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-2, L.311-1 et suivants, R.311-1 et suivants,

Vu le POS de la commune et le projet de PLU en cours d'élaboration,

Vu la délibération en date du 30/06/2010 lançant les études préalables, la concertation et la définition du périmètre d'étude,

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire et annexé à la présente,

Considérant que la concertation s'est déroulée dans les conditions minimales définies par délibération du 30 juin 2010 et a donné lieu à des modalités et étapes complémentaires,

Considérant que cette concertation a permis d'entendre le public et de faire évoluer le projet et le périmètre,

Considérant que le bilan de la concertation pose les conditions favorables à la poursuite de la procédure et à la création de la ZAC,

Vu le dossier de création établi conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment l'étude d'impact,

VU et examiné l'avis de l'autorité environnementale, sollicitée en vertu du décret du 30 avril 2009, du 18 octobre 2013, joint au dossier de création et porté à la connaissance du public via le site internet de la ville,

CONSIDERANT que cet avis ne remet pas en cause le projet mais suggère quelques compléments et précisions sur l'état initial et le projet,

CONSIDERANT que ces compléments sont en partie intégrés dans le dossier de création et pourront être apportés dans le cadre des étapes ultérieures de la procédure de ZAC,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- TIRE le bilan de la concertation,
- DELIMITE le PERIMETRE de la ZAC des Fontaines, conformément au plan figurant dans le dossier de création (pièce n°3 du dossier)
- INDIQUE que le programme prévisionnel envisagé sur la ZAC est défini comme suit : une surface de plancher globale de 35 600 m², dont 33 100 m² à vocation habitat (logements diversifiées et hébergement pour personnes âgées), 2 500 m² pour équipements publics, services de proximité et commerces
- PRECISE que le coût des aménagements publics sera mis à la charge de l'aménageur. Dès lors, le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement
- APPROUVE le dossier de création tel qu'il est joint à la présente délibération, et DECIDE la création de la ZAC des Fontaines.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

Mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales

La délibération sera exécutoire dès sa transmission au Préfet et accomplissement de la mesure de publicité précitée.

- **ABSTENTION** : 3 (Messieurs René CACHEUX ; Christian PHILIPPE ; Michel HURE)

Ainsi fait et délibéré.
Ont signé au registre les membres présents
Fait à MEZIERES SUR SEINE LE 25 NOVEMBRE 2013

Le Maire,
Pierre Blévin

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)